

Subvention de recherche du PPP de 2023 pour les chercheurs postdoctoraux **AVIS DE CONCOURS DE FINANCEMENT**

Lancement du concours	3 avril 2023
Webinaire informatif	17 avril 2023
Date limite de présentation de candidature	17 juillet 2023
Avis de décisions pour passer à la phase 2	25 août 2023
Présentation en ligne (phase 2)	Semaine du 11 septembre 2023 (horaire selon les disponibilités)
Réponses au processus de la phase 2 (phase 3)	25 septembre 2023
Avis de décision (finale)	16 octobre 2023 (bénéficiaire déterminé)
Date d'entrée en vigueur de la subvention	1 ^{er} décembre 2023
Date d'échéance de la subvention	30 novembre 2024
Montant total de la subvention	15 000 \$
Nombre prévu de subventions attribuées	1

DESCRIPTION

Dans le cadre de son engagement envers la participation des patients à la recherche sur le cancer, [l'Alliance canadienne pour la recherche sur le cancer \(ACRC\)](#) lance son deuxième concours de financement dans le cadre de son [Programme de participation des patients à la recherche sur le cancer \(PPP\)](#). Veuillez noter que nous avons modifié ce concours de financement en 2023 pour qu'il soit limité aux **chercheurs postdoctoraux**.

Intégré depuis 2017 à la [Conférence canadienne sur la recherche sur le cancer \(CCRC\)](#), qui se tient tous les deux ans, le PPP offre l'occasion, d'une part, aux patients partenaires de s'informer sur les travaux scientifiques de pointe menés par des chercheurs et des stagiaires dans le domaine du cancer au Canada et, d'autre part, à la communauté scientifique de discuter et d'interagir avec les patients partenaires qui veulent en apprendre davantage au sujet de la recherche sur le cancer et de montrer que les patients participants peuvent valoriser le processus de recherche sur le cancer.

Dans ce contexte, le terme *patient* est utilisé comme terme général qui englobe les personnes qui ont ou ont eu un cancer de même que les aidants, y compris la famille et les amis, qui ont pris ou prennent soin d'un patient atteint de cancer. *L'engagement des patients* est défini, dans la [Stratégie de recherche axée sur les patients \(SRAP\) – Cadre d'engagement des patients](#), comme une collaboration fructueuse et active à la gouvernance, l'établissement des priorités, la réalisation de la recherche et l'application des connaissances. La participation efficace des patients se produit tout au long du processus de recherche et

améliore la pertinence de la recherche et son application dans les politiques et les pratiques. Un récent examen de la portée de la recherche effectué par des chercheurs de tout le Canada a permis de justifier la participation des patients à la recherche préclinique en laboratoire (voir <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352396421002772>) (en anglais seulement).

Les candidatures soumises dans le cadre de ce concours de financement seront exclusivement évaluées par des patients participant au PPP dans le cadre d'un processus en quatre phases. Les propositions de projet seront initialement évaluées en fonction de leur lisibilité, de leur faisabilité, de leurs retombées et de leur stratégie de mobilisation des patients (phase 1). Les candidats les mieux cotés auront l'occasion de présenter un aperçu de leur projet de recherche dans le cadre d'une séance en ligne à laquelle assistera un petit groupe de participants au PPP (phase 2). Les candidats les mieux cotés seront invités à répondre par écrit aux questions soulevées lors de la séance en ligne (phase 3). Les participants au PPP se réuniront ensuite pour discuter et sélectionner la candidate ou le candidat gagnant (phase 4).

La subvention de recherche du PPP pour les chercheurs postdoctoraux **n'est pas destinée à être une allocation ou une rémunération**. Elle est conçue pour financer des projets incluant des patients partenaires; elle peut être utilisée pour compléter des recherches en cours ou appuyer de futures demandes de subvention. Voici quelques exemples :

- Réaliser une évaluation des besoins ou d'autres recherches qualitatives pour soutenir la création d'enquêtes, d'interventions ou d'approches d'application des connaissances.
- Réunir les patients partenaires ou les groupes en quête d'équité pour cerner les besoins de recherche, les lacunes ou les résultats importants. Veuillez noter que les candidats ont l'obligation de s'informer sur les coutumes et les codes de pratique de la recherche en vigueur dans le ou les groupes avec lesquels ils vont travailler, et de les respecter. Les méthodes proposées doivent être conformes à l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2 (2018) (consulter le site https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2018.html).
- Élaborer et évaluer des méthodes pédagogiques fondées sur les compétences (ressources didactiques en ligne, etc.) conçues pour aider les patients à mieux comprendre le processus de recherche ou les éléments scientifiques sous-jacents pour les étapes ultérieures de la mobilisation.
- Faire participer les patients partenaires à la conception ou à l'analyse d'une étude de synthèse (voir <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34048618/>; en anglais seulement).
- D'autres méthodes innovantes qui ne sont pas énumérées ci-dessus et qui font participer directement les patients au processus de recherche (pas seulement en tant que participante ou participant à une étude) dans le but de faire avancer des travaux de recherche sur le cancer qui profiteront aux patients.

AVANTAGES

La ou le bénéficiaire de la subvention :

- sera présenté(e) sur le site Web de l'ACRC;
- sera présenté(e) lors de la Conférence canadienne sur la recherche sur le cancer de 2023 (dans une brève vidéo);
- aura droit au remboursement des frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement encourus aux fins de participation à la CCRC de 2023 à Halifax (du 12 au 14 novembre 2023);
- sera invité(e) à participer au déjeuner des contributeurs du PPP à la CCRC de 2023, une occasion

unique de réseautage avec les participants au PPP et les dirigeants d'organismes de financement de la recherche sur le cancer;

- sera invité(e) à présenter son projet au conseil consultatif de l'ACRC;
- sera invité(e) à offrir un webinaire aux participants au PPP sur son projet achevé.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les candidats admissibles seront des chercheurs postdoctoraux au moment de la demande. Sont admissibles les candidats travaillant dans l'un des quatre thèmes de la recherche (biomédicale, clinique, services et politiques de santé et santé des populations). Les candidatures peuvent être présentées en français ou en anglais, et les phases suivantes de l'évaluation de la candidature pourront se passer en français ou en anglais, au choix de la candidate ou du candidat.

Il y a une limite d'une candidature par personne. Les candidatures de personnes relevant du (de la) même superviseur(e) pour des projets similaires seront exclues. La personne désignée dans la candidature doit rester la chercheuse ou le chercheur principal pendant toute la durée de la subvention.

Le candidat ou la candidate doit :

- résider au Canada;
- être affilié(e) à un établissement postsecondaire canadien ou à un établissement affilié comme un centre hospitalier ou un institut de recherche, à un organisme non gouvernemental canadien, à une organisation sans but lucratif (y compris un organisme communautaire ou caritatif) ayant explicitement une mission de recherche en santé ou d'application des connaissances, ou à une agence ou à un service d'un gouvernement municipal, provincial ou territorial canadien, y compris une régie régionale de la santé;
- mener les travaux de recherche proposés au Canada;
- être responsable de la supervision intellectuelle des travaux proposés et, lorsque cette responsabilité n'est pas assumée par la superviseuse ou le superviseur, de la supervision administrative et financière de la subvention.

Les candidats ne doivent pas faire l'objet de sanctions en raison d'inconduite financière ou scientifique.

La superviseuse ou le superviseur principal doit signer la candidature et les patients partenaires, les cocandidats et les autres superviseurs (le cas échéant) doivent être mentionnés dans la candidature.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Le financement doit contribuer à payer les coûts directs des travaux proposés. **Aucuns frais généraux ou indirects** ne peuvent être payés à l'aide de la subvention demandée.

La subvention du PPP peut être utilisée aux fins suivantes :

- **Rétribution du personnel administratif/technique et des patients partenaires** : fonds pour payer du personnel pour des activités précises dans le cadre du projet, notamment pour rembourser les patients partenaires pour le temps qu'ils ont consacré à fournir leur expertise, leurs commentaires et d'autres contributions directes au projet.
- **Cadeaux de cérémonie** : pour les Aînés et les autres gardiens du savoir participant au projet, en reconnaissance des cultures et des traditions des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- **Coûts associés aux rencontres avec les patients qui font partie de la méthodologie du projet** (si les directives sanitaires le permettent) : fonds pour rembourser les frais de déplacement des

patients qui assistent à des rencontres en personne, les frais de location d'un espace communautaire où les patients peuvent être réunis pour un congrès ou un forum et les frais liés aux boissons non alcoolisées et aux aliments servis aux patients qui assistent à un congrès ou à un forum.

- **Participation à un congrès** : participation à un maximum d'un congrès en personne ou en ligne (pour lequel des frais d'inscription sont exigés) pour accroître les connaissances ou l'éducation de la candidate ou du candidat sur la participation des patients à la recherche. Ces frais de congrès ne peuvent pas être supérieurs à 1 500 \$ (10 % du montant de la subvention).
- **Frais de revue en libre accès** : coûts de publication des résultats du projet dans une revue en libre accès conformément aux règles de la Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications (voir <https://cihr-irsc.gc.ca/f/32005.html>). Les frais de publication d'un maximum d'un article peuvent être payés.
- **Services de traduction et de transcription** : selon les besoins pour soutenir les consultations et les activités requises ou la création de produits de connaissance.
- **Autres dépenses** : coûts associés à l'élaboration ou à l'évaluation d'une enquête, à l'utilisation d'équipement de recherche spécialisé, ou à l'achat d'ensembles de données, de petits appareils, de logiciels requis pour soutenir les activités de recherche et de fournitures qui ne sont pas fournies par l'établissement, etc.

Sauf indication contraire ci-dessus, les règles du Guide d'administration financière des trois organismes s'appliquent (voir

https://www.nserc-crsng.gc.ca/interagency-interorganismes/TAFA-AFTO/guide-guide_fra.asp).

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les fonds de la subvention seront versés à l'établissement de la ou du bénéficiaire par l'entremise d'une entente avec le coordonnateur fiscal de l'ACRC, soit le Partenariat canadien contre le cancer. Tous les fonds *devront être utilisés* avant la date d'échéance de la période de subvention. Tous les fonds restants devront être remis au Partenariat canadien contre le cancer et seront utilisés pour des concours de subvention ultérieurs du PPP.

Cette subvention est non renouvelable. Une prolongation unique sans frais d'une durée maximale de 12 mois sera toutefois envisagée sur présentation d'une justification écrite au moins trois mois avant la date de fin initiale du 30 novembre 2024.

La ou le bénéficiaire de la subvention devra remplir un rapport d'une page à remettre un mois après la date d'échéance de la subvention et faire deux brèves présentations sur les résultats du projet auprès des membres de l'ACRC et des participants au PPP (format virtuel). La ou le bénéficiaire doit accepter d'être présenté(e) sur les comptes de médias sociaux et sur le site Web de l'ACRC. Le soutien de l'ACRC doit être souligné dans toutes les présentations et publications fondées sur les travaux de recherche financés par cette subvention.

PRÉSENTATION D'UNE CANDIDATURE

Le formulaire de candidature se trouve ici : http://www.ccra-acrc.ca/wp-content/uploads/2023/03/2023_PIP_Grant_Application_FR.docx. Il s'agit d'un formulaire en format Microsoft (MS) Word. Le formulaire de candidature dûment rempli et signé doit être soumis avant le 17 juillet 2023 (minuit HAP) à l'adresse info@ccra-acrc.ca. Les formulaires incomplets ou reçus après la date limite de présentation de candidature seront automatiquement exclus du concours.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Le formulaire de candidature comporte six sections : renseignements sur la candidate ou le candidat et le(s) cocandidat(s) (section 1), proposition de recherche (section 2), participation des patients partenaires (section 3), échéancier du projet (section 4), budget du projet (section 5) et auto-identification de la candidate ou du candidat (section 6 – facultative). Voir ci-dessous pour obtenir les détails.

Section 1 : Renseignements sur la candidate ou le candidat (identification, rôle, titres de compétence, établissement d'affiliation, coordonnées de la candidate ou du candidat principal et de son, sa ou ses superviseurs, cocandidat(s) ou patients partenaires, le cas échéant). Les cocandidats sont définis comme étant les personnes qui contribuent à la supervision intellectuelle ou scientifique du projet proposé et qui sont responsables de diriger les activités proposées. Cette liste doit indiquer les patients partenaires, sauf si la subvention vise en partie à trouver des patients partenaires. La signature des représentants de l'établissement (les signatures électroniques sont acceptées) doit également être apposée.

Il est à noter que ces renseignements ne seront pas utilisés dans l'évaluation de la candidature (phase 1) pour réduire la possibilité de biais implicite.

Section 2 : Proposition de recherche. Veuillez fournir un résumé vulgarisé [200 mots en anglais ou 240 mots en français maximum] ainsi qu'une description du projet [500 mots en anglais ou 600 mots en français maximum]. Les références ne sont pas incluses dans le nombre de mots, mais nous vous prions de vous limiter aux références clés. Vous serez évalué(e) sur la lisibilité de votre proposition. Veuillez à ce que votre description soit clairement rédigée et accessible. Veuillez inclure (le cas échéant) : une introduction/un contexte, un objectif/un but, une ou plusieurs questions de recherche, une méthodologie, un ou plusieurs résultats attendus, une méthode d'analyse des données et des applications/résultats/bienfaits potentiels de la recherche.

ASTUCE Lignes directrices pour la rédaction de résumés vulgarisés du Comité de la participation des citoyens du Réseau canadien des soins aux personnes fragilisées : <https://www.cfn-nce.ca/wp-content/uploads/2018/09/rcspf-lignes-directrices-pour-la-r%C3%A9daction-de-r%C3%A9sum%C3%A9s-vulgaris%C3%A9s-1.pdf>

Section 3 : Vous devrez détailler comment les patients ont été/seront mobilisés et remplir une liste de vérification.

ASTUCE La documentation sur la participation des patients à la recherche est en plein essor. Vous trouverez ci-dessous des liens vers quelques articles qui pourraient vous être utiles. L'unité de soutien de la SRAP de votre territoire de compétence est également une excellente ressource.

- Hamilton, C. B., Hoens, A. M., McKinnon, A. M., McQuitty, S., English, K., Hawke, L. D. et Li, L. C. (2021, juin). Shortening and validation of the Patient Engagement In Research Scale (PEIRS) for measuring meaningful patient and family caregiver engagement. *Health Expect*, 24(3), 863-879. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/hex.13227> (en anglais seulement)
- Natafagi, N., Tafari, A. T., Chauhan, C., Bekelman, J. E. et Mullins, D. (2019, avril). Patients' early engagement in research proposal development (PEER-PD): patients guiding the proposal writing. *J Comp Eff Res*, 8(6), 441-443. <https://www.futuremedicine.com/doi/10.2217/ce-2018-0129> (en anglais seulement)
- Roche, P., Shimmin, C., Hickes, S., Khan, M. et coll. (2020, 19 juillet). Valuing All Voices: refining a

trauma-informed, intersectional and critical reflexive framework for patient engagement in health research using a qualitative descriptive approach. *Res Involv Engagem*, 6, 42.

<https://researchinvolvement.biomedcentral.com/articles/10.1186/s40900-020-00217-2> (en anglais seulement)

- Spears, P. A. (2021, octobre). Patient engagement in cancer research from the patient's perspective. *Future Oncol*, 17(28), 3717-3728. <https://www.futuremedicine.com/doi/full/10.2217/fon-2020-1198> (en anglais seulement)
- Stoop, P. L. et Duran, L. (2021). Motivations, experiences, and aspirations in patient engagement of people living with metastatic cancer. *Patient Exp J*, 8(3), 136-142. <https://pxjournal.org/cgi/viewcontent.cgi?article=1574&context=journal> (en anglais seulement)

Section 4 : Échéancier du projet. Un échéancier pour les principales étapes du projet proposé doit être fourni. La subvention est accordée pour un an. La date d'entrée en vigueur sera le 1^{er} décembre 2023, et la date d'échéance le 30 novembre 2024.

Remarque concernant les projets nécessitant l'approbation d'un comité d'éthique : Si l'approbation d'un comité d'éthique est requise, il pourrait être souhaitable que la candidate ou le candidat prépare la demande d'approbation du CER/CEE *au moment de la présentation de la demande de subvention*. Comme le processus d'évaluation du CER/CEE peut prendre de 6 à 8 semaines, il est conseillé, pour maximiser la période active de la subvention, que la candidate ou le candidat soit prêt à présenter sa demande d'approbation au CER/CEE dès réception de l'avis d'attribution de la subvention. Voir https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique/tcps2-eptc2_2018.html.

ASTUCE L'article ci-dessous pourrait vous être utile.

- Gilchrist, K., Iqbal, S. et Vindrola-Padros, C. (2022, 30 novembre). The role of patient and public involvement in rapid qualitative studies: Can we carry out meaningful PPIE with time pressures? *Res Involv Engagem*, 8(1):67. <https://researchinvolvement.biomedcentral.com/articles/10.1186/s40900-022-00402-5> (en anglais seulement)

Section 5 : Budget du projet. Une ventilation du budget, avec justification de chaque élément demandé, doit être fournie et conforme aux dépenses admissibles énumérées ci-dessus. Une explication de la façon dont les fonds seront utilisés et de la raison pour laquelle ils sont requis doit être donnée. Si le budget requis pour le projet est supérieur au montant maximal accordé dans le cadre de cette subvention, expliquer de quelle source proviendront les fonds supplémentaires.

ASTUCE Parmi les outils et les ressources utiles du Centre for Healthcare Innovation de l'Université du Manitoba, citons le fichier « *CHI patient and public engagement budget builder* (fichier Excel téléchargeable). Cet outil et d'autres informations utiles peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://umanitoba.ca/centre-for-healthcare-innovation/tools-and-resources>. (en anglais seulement)

Section 6 : Auto-identification de la candidate ou du candidat (facultatif). L'ACRC reconnaît l'existence de biais systémiques dans le processus d'attribution d'une subvention. Les identifiants seront supprimés de vos demandes avant l'examen par les participants au PPP. Afin de favoriser davantage une initiative de recherche équitable, diversifiée et inclusive, jusqu'à deux points supplémentaires (en fonction des réponses aux questions d'auto-identification) seront ajoutés avant la sélection des candidats les mieux cotés pour la deuxième phase de l'évaluation. La réponse à ces questions est volontaire.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

Le processus d'évaluation des candidatures en vue de l'attribution de la subvention comportera quatre phases et sera effectué entièrement par des participants au PPP. Le système de cotation est fourni en annexe.

Phase 1 : Les candidatures seront examinées et cotées par des participants au PPP sur une échelle de 1 à 5 pour chacun des critères suivants :

- **Lisibilité de la proposition :** La description des *raisons* pour lesquelles le projet proposé est mené et des *méthodes* qui seront utilisées est claire et compréhensible.
- **Retombées proposées du projet de recherche :** Les résultats/retombées sont clairement énoncés et la façon dont ils sont/seront associés à des bienfaits pour les patients à court et à long terme est décrite.
- **Façon d'intégrer ou de faire participer les patients :** La façon de faire participer les patients est bien décrite, est fondée sur les pratiques exemplaires et est adaptée au projet proposé.
- **Faisabilité du plan de travail :** Les activités sont jugées faisables étant donné l'échéancier fourni et l'expertise de la candidate ou du candidat. Le budget demandé est approprié et bien justifié. La candidate ou le candidat démontre qu'elle ou il possède les outils et les ressources nécessaires pour mener le projet de recherche.

Les patients partenaires travailleront en dyades pour réaliser l'évaluation, et les cotes attribuées par plusieurs dyades seront combinées pour obtenir la cote finale de la phase 1.

Afin de favoriser davantage une initiative de recherche équitable, diversifiée et inclusive, les candidats peuvent répondre à des questions d'auto-identification. Ces informations ne seront pas communiquées aux patients partenaires évaluateurs, mais appliquées après la soumission des cotes lors de la première phase. Jusqu'à deux points supplémentaires seront ajoutés en fonction des réponses. La réponse à ces questions est volontaire. Le fait de ne pas répondre aux questions n'aura aucune incidence sur les cotes de la première phase.

Phase 2 : Cette séance consistera en une rencontre virtuelle d'une demi-heure avec un petit groupe de participants au PPP. Elle comportera une présentation de 10 minutes donnée par la candidate ou le candidat et une période de discussion et de questions. Les candidats sélectionnés pour participer à l'étape de la présentation en ligne seront évalués sur une échelle de 1 à 5 pour les critères suivants :

- **Clarté de la présentation :** Le projet est présenté de façon claire et concise et s'appuie sur la demande présentée.
- **Réceptivité de la candidate ou du candidat :** La candidate ou le candidat répond aux questions des patients et est ouvert aux commentaires. La candidate ou le candidat peut profiter de cette occasion pour demander des suggestions aux patients pour l'aider à améliorer le projet proposé.

Les patients partenaires réalisent seuls cette évaluation.

Phase 3 : Les candidats auront l'occasion de renforcer leur proposition sur la base de ces commentaires en fournissant un addenda écrit répondant aux questions et aux préoccupations soulevées lors de la séance en ligne.

Les patients partenaires évalueront ces soumissions selon les critères suivants :

- **Façon d'intégrer ou de faire participer les patients** : La façon d'intégrer ou de faire participer les patients est bien décrite. La candidate ou le candidat démontre qu'elle ou il comprend comment la participation des patients est un facteur important de la réussite du projet.
- **Retombées proposées du projet de recherche** : Les résultats/retombées sont clairement énoncés et sont associés à des bienfaits pour les patients à court et à long terme.

Les patients partenaires réalisent seuls cette évaluation. Les cotes soumises par chaque patient partenaire seront combinées.

Phase 4 : Les patients partenaires se réuniront pour discuter des cotes attribuées et des commentaires fournis lors de la phase 3 et sélectionneront par consensus une ou un bénéficiaire de la subvention.

Sur la base des commentaires reçus des candidats à notre concours de subvention du PPP de 2021, des côtes et des commentaires agrégés (dont les noms et les identifiants des participants au PPP auront été retirés) seront renvoyés à tous les candidats dans un esprit de transparence et pour éclairer les futures demandes de subvention.

Avez-vous des questions?

Veuillez communiquer avec :

Kim Badovinac, gestionnaire de programme, ACRC
Kimberly.badovinac@partenariatcontrecancer.ca
info@ccra-acrc.ca
416-619-6265

ANNEXE. FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU PROCESSUS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

DOMAINES DE LA PHASE 1							Commentaires à l'intention de la candidate ou du candidat (Veuillez vous assurer que vos commentaires sont respectueux, constructifs et informatifs.)	
		COTE LA PLUS ÉLEVÉE				COTE LA PLUS BASSE		
1.	Lisibilité de la proposition	5		4	3	2	1	Cote
	- Avez-vous compris la proposition dans son intégralité? - La proposition est-elle rédigée clairement? - Est-elle organisée logiquement? - Les abréviations et les termes techniques sont-ils définis?	La description des raisons pour lesquelles le projet proposé est mené et des méthodes qui seront utilisées est claire et compréhensible.		La description des raisons pour lesquelles le projet proposé est mené et des méthodes qui seront utilisées est raisonnablement bien écrite et accessible.	La description du projet proposé aurait pu être rédigée de manière plus accessible.	Il a été difficile de comprendre certaines parties du projet proposé. Les termes techniques ne sont pas bien définis.	La proposition n'était pas rédigée de manière accessible et est très difficile à comprendre.	
2.	Retombées du projet proposé	5		4	3	2	1	
	- Avez-vous eu une idée claire de ce que la candidate ou le candidat espère accomplir? - Les applications/résultats/bénéfaits potentiels correspondent-ils à l'approche proposée? - Pensez-vous que la réalisation des travaux proposés pourrait profiter aux patients atteints de cancer à court ou à long terme?	Les résultats et les retombées sont clairement indiqués. Le lien avec les bénéfices pour les patients à court ou à long terme est bien décrit et correspond au le projet proposé.		Les résultats et les retombées sont indiqués et liés aux bénéfices pour les patients. Le ou les bénéfices énoncés correspondent au projet proposé.	Les résultats et les retombées sont indiqués, mais pourraient être plus clairs; la manière dont la recherche est liée aux bénéfices pour les patients pourrait être mieux décrite.	Les résultats et les retombées ainsi que le lien avec les bénéfices pour les patients ne sont pas bien décrits.	Les résultats et les retombées ne sont pas indiqués ou ne sont pas clairs. Aucun rapport avec les bénéfices pour les patients n'est apparent.	
3.	Approche concernant la participation des patients	5		4	3	2	1	
	- L'approche concernant la participation des patients est-elle conforme aux résultats énoncés du projet proposé? - Pensez-vous qu'il existe des possibilités supplémentaires de participation des patients au-delà de celles définies par la candidate ou le candidat? - Existe-t-il un plan pour rémunérer et reconnaître la contribution des patients partenaires?	L'approche concernant la participation des patients est bien décrite, est fondée sur les pratiques exemplaires et est adaptée au projet proposé.		L'approche concernant la participation des patients est assez bien décrite, est fondée sur les pratiques exemplaires et est adaptée au projet proposé.	L'approche concernant la participation des patients est décrite, mais pourrait être mieux reliée aux résultats proposés pour le projet.	L'approche concernant la participation des patients est décrite, mais n'est pas adaptée aux résultats proposés pour le projet.	L'approche concernant la participation des patients est mal décrite et il semble y avoir un manque de compréhension de la façon dont les patients partenaires pourraient contribuer à ce projet.	
4.	Faisabilité du plan de travail	5		4	3	2	1	
	- L'échéancier proposé semble-t-il réalisable en un an? - Le temps et les ressources financières consacrés à la participation des patients sont-ils suffisants? - Manque-t-il des activités ou des postes budgétaires essentiels dans la proposition? D'autres sources de soutien ont-elles été répertoriées pour ce projet?	Les jalons et les résultats attendus sont bien alignés sur l'échéancier et la proposition. Le budget semble approprié et bien justifié. Le soutien aux patients partenaires est indiqué.		Les jalons et les résultats attendus sont réalisables compte tenu du délai de 12 mois et le budget semble approprié et justifié.	Il y a un certain flou dans l'échéancier et le budget pourrait être mieux justifié.	De nombreuses activités et postes budgétaires ne sont pas bien justifiées. Il semble manquer des détails importants.	Les échéances ne sont pas bien synchronisées avec la proposition et le budget n'est pas aligné sur les jalons et les résultats attendus.	

